

## La gestion publique de L'eau, c'est...

1. La qualité de l'eau au juste prix ..... **VRAI**
2. Une organisation adaptée au contexte local ..... **VRAI**
3. Trop complexe pour les élus locaux, trop lourd pour la collectivité ..... **FAUX**
4. Agir au plus près des usagers ..... **VRAI**
5. Un atout pour la coopération territoriale ..... **VRAI**
6. Plus de fonctionnaires et d'impôts locaux ..... **FAUX**
7. Le soutien à l'emploi local ..... **VRAI**
8. Moins de capacité d'innovation ..... **FAUX**
9. Le modèle le plus répandu en Europe ..... **VRAI**
10. Ça se prépare, tout simplement..... **VRAI**

## La qualité de l'eau au juste prix

VRai

La gestion publique de l'eau repose sur deux piliers : la **performance du service** et la **transparence des coûts**.



La collectivité est la meilleure garante d'une vision de moyen et long terme du service public local de l'eau. S'appuyant sur une vision durable, elle conserve la **maîtrise permanente des choix**, que ce soit pour l'organisation du service à l'utilisateur, la préservation de l'environnement ou bien l'avenir du patrimoine, et garantit ainsi le **juste prix** de l'eau.



Depuis 1951 pour l'eau et 1970 pour l'assainissement, le **SIDEN-SIAN** et sa Régie **Noréade** assurent la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de plus de 700 communes regroupant près d'un million d'habitants dans la région Haut de France.

La conception et la gestion des réseaux et ouvrages sont assurées par les services de **Noréade** afin de garantir leur bon fonctionnement sur le long terme.

La régie ne distribue aucun bénéfice. Les excédents de recettes sont intégralement réinvestis dans l'intérêt des communes adhérentes et de leurs populations afin

d'étendre le service public, le sécuriser, le mettre aux normes et assurer le renouvellement des installations.

[[www.noreade.fr](http://www.noreade.fr)]

En 2009, le retour en régie a permis au service de l'eau de **Digne-les-Bains** de se réapproprier son patrimoine. Un plan d'actions (schéma directeur, suivi des réseaux - compteurs de sectorisation, supervision, recherches de fuites) a conduit à des renouvellements importants, ciblés et cohérents. A un prix de l'eau constant, les fuites d'eau ont été divisées par 3, le rendement étant passé de 44% en 2009 à 71% en 2015.

[[www.dignelesbains.fr](http://www.dignelesbains.fr)]

## 2

### La GESTION PUBLIQUE DE L'eau, c'est...

## *Une organisation adaptée au contexte local*

**VRai**

La gestion publique offre un large éventail de **modes d'organisation**, dont la diversité est adaptée aux situations locales et à la volonté des élus. Les régies permettent soit une gestion directe par la collectivité - EPCI ou syndicat - soit la création d'un établissement public autonome (régie à personnalité morale).



Les sociétés publiques locales (SPL) permettent, quant à elles, la gestion d'une activité économique et sociale, en garantissant une **gouvernance 100 % publique**. Chaque forme possède ses avantages propres et permet de répondre, de manière adaptée, aux nouveaux besoins liés aux fusions et transferts de compétence.



La gouvernance à **Eaux de Vienne** et au **SDEA** Alsace-Moselle, syndicats de taille départementale voire interdépartementale, est fondée sur une implication des élus tant au niveau local, par la prise en compte des besoins liés à la gestion de la proximité (relation avec les usagers, investissements courants, politique tarifaire...), qu'au niveau territorial (synergies & projets communs) et global (politique d'ensemble et économies d'échelle).

[[www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)]

[[www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr)]

3

*Trop complexe pour les élus locaux,  
trop lourd pour la collectivité*

**Faux**

Les savoir-faire et l'expertise des entreprises et services publics d'une certaine taille, mus par l'intérêt général, sont désormais tout aussi reconnus que ceux des grands opérateurs privés.



Les enjeux sociaux et environnementaux, tout comme la viabilité à long terme du patrimoine et des installations, font de la gestion de l'eau une **responsabilité majeure** pour la puissance publique. Ses outils de pilotage permettent d'assurer le **contrôle** et la **pérennité** du service, de manière continue, flexible et adaptable.

+

Si les associations ont porté le débat de la gestion publique de l'eau à **Montpellier**, ce sont bien les élus de la métropole qui ont délibéré dès le lendemain des élections sur le principe du retour en régie, puis sur toutes les décisions importantes liées à la mise en œuvre : statut de la régie, recrutement de l'équipe de préfiguration, reprise du personnel de l'ancien délégataire... La transition s'est faite en douceur et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Régie produit et distribue l'eau potable.

[<https://regiedeseaux.montpellier3m.fr>]

Depuis une vingtaine d'années, grâce à la mobilisation active des élus, salariés et autres parties prenantes et à l'appui des outils de management de pointe, le **SDEA Alsace-Moselle** a engagé une démarche d'excellence globale distinguée au meilleur niveau national par la reconnaissance de l'exemplarité en matière de responsabilité sociétale et environnementale et l'attribution du Prix Français de la Qualité et de la Performance.

[[www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)]

4

Agir au plus près des usagers

VRai

La gestion publique permet d'être en prise directe avec la réalité du terrain. C'est une **gestion de proximité**, au contact de la population, privilégiant le plus souvent l'accueil physique, la confiance et la réactivité.



En outre, la gestion de l'eau est un sujet passionnant pour le dialogue et la concertation avec les habitants et les acteurs locaux : préservation de la ressource, valorisation de la consommation de l'eau du robinet, éducation à l'environnement, tarification sociale, amélioration continue du service rendu : autant de sujets qui favorisent la co-production avec l'ensemble des parties prenantes.

+

Né en 1996 d'une initiative citoyenne, le comité des usagers de l'eau de Grenoble regroupe un collectif d'associations mobilisées pour la gestion publique et le juste prix de l'eau. La **SPL Eaux de Grenoble Alpes** a conclu un protocole avec lui, offrant un support logistique et des documents permettant un travail régulier, collaboratif et transparent. Il participe à la gouvernance de la SPL et depuis 2015, a été associé à celle de la **Régie de la Métropole**. Cela favorise les circuits courts et l'émergence de solutions portées collégialement.

[[www.lametro.fr](http://www.lametro.fr) & [www.eauxdegrenoblealpes.fr](http://www.eauxdegrenoblealpes.fr)]

Garantir l'accessibilité au service et la proximité avec ses usagers sont deux objectifs fondateurs de la régie du **SIAEP de Tarnos - Boucau - Ondres - Saint Martin de Seignanx**. Ils trouvent leur expression dans : la sensibilisation des

agents à l'importance de l'accueil et la mise en place de partenariats actifs avec la trésorerie, les associations des consommateurs (membres de la CCSPL) et les services sociaux. Un résultat : 86% des usagers pensent que le SIAEP est à l'écoute de ses abonnés.

[[www.siaep-eau.fr](http://www.siaep-eau.fr)]

Pour mieux "placer l'utilisateur au cœur du service", **Eau de Paris** a fait le choix en 2011 d'internaliser son service relation clients et son centre d'appel. Cela a permis de gagner en réactivité, en qualité et en fiabilisation de la communication avec les abonnés. L'internalisation favorise une bonne régulation des messages et donc de l'image de l'entreprise. De plus, la professionnalisation du métier de téléconseiller est un levier primordial pour faire évoluer les compétences au sein d'Eau de Paris.

[[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)]

5

La GESTION PUBLIQUE DE L'eau, c'est...

## Un atout pour la coopération territoriale

VRai

La réforme territoriale qui conduit à une nouvelle répartition des compétences mais aussi une plus grande concentration des services est une **opportunité** pour évoluer et faire le choix de la gestion publique.



Que ce soit en regroupant des régies existantes, en étendant leur périmètre, en créant des SPL... les possibilités de mutualisation et de rationalisation sont multiples. Bien préparées et concertées, elles ouvrent la voie à des **économies d'échelle** et à des sauts qualitatifs et technologiques pour les services, ainsi qu'à l'exercice coordonné des compétences (eau, assainissement, DECI GEMAPI,...). Pour les élus, elles sont autant d'occasions de solidarité et de valorisation des projets de territoires.

+

Au **SYDEC** (Syndicat d'Équipement des communes des Landes), l'augmentation importante du nombre d'adhérents en 15 ans (+ 110 communes) a permis de mutualiser les moyens techniques (usine de compostage départementale, hydrocureurs...), de mettre à niveau les équipements des communes (137 M€ investis en 10 ans) et d'améliorer la qualité de service aux abonnés (certification ISO 9001), tout en conservant un prix de l'eau potable identique depuis 2005.

[[www.sydec40.fr](http://www.sydec40.fr)]

Pour le **SDEA Alsace-Moselle**, l'évolution progressive vers un syndicat interdépartemental

intégrant une palette de compétences croissante dans les trois domaines - eau, assainissement et grand cycle de l'eau - permet de développer, par une mutualisation accrue, des économies d'échelle croissantes et une capacité d'expertise reconnue au profit des 810 000 usagers et 500 communes des 3 départements (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle). Plusieurs collectivités précédemment en DSP ont ainsi rejoint le syndicat en bénéficiant d'économies substantielles et d'un gain significatif dans la qualité, la durabilité et la maîtrise du service rendu.

[[www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)]

6

## Plus de fonctionnaires et d'impôts locaux

**FAUX**

Le service de l'eau en France est fondé sur le principe d'autonomie budgétaire : **"l'eau paie l'eau"** et la fiscalité locale n'est pas mise à contribution. Ainsi, en gestion publique, que le personnel soit de statut public ou privé, son engagement au quotidien au service de la performance du service public permet de consacrer chaque euro au **bénéfice exclusif de l'intérêt général** et de la durabilité du service.



Une gestion directement contrôlée par la collectivité, sans surcoût inutile, sans dépense étrangère au service, sans dividende reversé à des actionnaires privés, est la **meilleure garantie de performance** et d'un **tarif maîtrisé** pour l'utilisateur. Du coup, tout le monde y gagne !

+

À l'instar d'autres régies créées récemment, **Eau d'Azur**, la régie de la Métropole Nice Côte d'Azur, emploie des salariés de droit privé relevant du code du travail et applique la convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement. Un conseil d'administration fixe la stratégie mise en œuvre par le directeur général et contrôle étroitement l'évolution des tarifs, l'attribution des marchés et les choix d'investissement. Un comptable public rattaché à la structure apporte une grande rigueur dans l'émission des factures et le paiement des charges. La régie a un budget indépendant de celui de la collectivité, donc sans interférence avec les impôts. [[www.eaudazur.com](http://www.eaudazur.com)]

## Le soutien à l'emploi local

VRai

Les services publics de l'eau sont **d'importants vecteurs d'emplois** locaux et non délocalisables, aux niveaux de qualification diversifiés.

A l'occasion de transferts de compétences ou d'un changement de mode de gestion, la priorité est toujours donnée à la pérennité des emplois et à la reprise des salariés.

De plus, le recours à des prestataires techniques ou des sous-traitants, dans le cadre de marchés publics, contribue à la vitalité économique des PME locales.



«Le tissu économique local répondant à nos attentes vis-à-vis de notre politique d'achat dans le cadre de la commande publique, 1 € sur 2 de nos dépenses est affecté à celui-ci à destination de 115 entreprises locales». C'est ainsi qu'en 2015, 10 millions € ont été injectés par la **RESE** dans l'économie locale sur le département de la Charente-Maritime.

[[www.rese.fr](http://www.rese.fr)]

Depuis 10 ans, la **communauté d'agglomération Grand Poitiers** utilise la commande publique pour promouvoir l'emploi et l'insertion sur son territoire via l'inscription de clauses sociales dans ses marchés. En 2015, 68 884 heures d'insertion (43 ETP) ont ainsi été générées.

[[www.grandpoitiers.fr](http://www.grandpoitiers.fr)]



8

Moins de capacité  
d'innovation

FAUX

La modernité et l'innovation ne sont pas l'apanage du secteur privé. D'ailleurs, le secteur public se développe le plus souvent grâce aux mêmes filières professionnelles, d'ingénieurs, de techniciens, de managers et de gestionnaires passionnés par leur métier. Le domaine de l'eau accompagne la **dynamique d'innovation** qui touche aujourd'hui tous les services urbains.

Tous ces métiers sont en constante évolution, ouverts aux nouvelles technologies. Les innovations, guidées par une analyse fine des besoins de la population et une expertise indépendante, sont un outil essentiel de développement des entreprises et services publics de l'eau.



+

La création d'une direction dédiée à l'innovation dès 2010 a permis à **Eaux de Vienne** de prendre en compte les dernières évolutions techniques. Ainsi, le syndicat a été un des tout premiers en France à construire une station d'épuration de type Organica sur un des sites où les exigences de rejets, mais également d'insertion paysagère, étaient majeures. La direction de l'innovation, en partenariat avec l'Université de Poitiers et son école d'ingénieurs, pilote une étude de suivi

très précis permettant de mesurer les qualités épuratoires in situ.  
[[www.eauxdeviennne.fr](http://www.eauxdeviennne.fr)]

Le laboratoire d'**Eau de Paris** dispose d'une équipe pluri-disciplinaire de plus de 70 personnes. Il conduit plus d'1 million de mesures de surveillance par an, sur une soixantaine de paramètres qualité essentiels. Il mène divers programmes de recherche dont un sur les pollutions émergentes.  
[[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)]

9

## Le modèle le plus répandu en Europe

VRai



Au sein de l'Union Européenne, on dénombre plus de 120.000 services d'eau gérés par les pouvoirs publics locaux ou régionaux, en grande majorité de façon directe.

De plus, on observe une forte tendance à la remunicipalisation : entre 2000 et 2015, plus de 235 cas de retour à la gestion publique ont été enregistrés partout dans le monde.

Certains des plus importants opérateurs publics européens sont aujourd'hui regroupés au sein de l'association **Aqua Publica Europea** qui représente les intérêts de la gestion publique de l'eau auprès des instances européennes.



Née en 2009 grâce à l'initiative d'opérateurs français, belges et italiens, aujourd'hui **Aqua Publica Europea (APE)** est devenue un acteur institutionnel reconnu à niveau international, qui participe activement aux groupes de travail techniques de la Commission Européenne en matière d'eau, ainsi que de l'OCDE et l'ONU.

APE a contribué à plusieurs initiatives internationales comme la résolution du Parlement Européen sur le droit à l'eau.

C'est aussi une plateforme qui favorise la coopération et les échanges techniques sur des sujets comme la performance, la coopération internationale, les investissements. Cette activité peut ensuite aboutir à des projets collectifs européens, comme celui présenté dans le cadre de Horizon2020 sur les "compteurs intelligents", ou l'initiative sur la protection des ressources en eau dans le cadre de la COP21.

[[www.aquapublica.eu](http://www.aquapublica.eu)]

10

*Ça se prépare,  
tout simplement...*

**VRai**

Toutes les collectivités qui ont fait le choix de la gestion publique de l'eau ces dernières années, qu'il s'agisse de grandes agglomérations comme Brest, Rennes, Nice ou Montpellier, ou de plus petite taille, comme Embrun, le Val d'Orge, Digne les Bains... l'ont soigneusement préparé. Cette phase de préparation est nécessaire, non pour des raisons de complexité, mais pour assurer la mise en œuvre d'un projet robuste, concerté, garantissant la qualité du service et l'avenir des salariés concernés.



Le **réseau France Eau Publique**, qui rassemble les opérateurs publics, se tient à la disposition des collectivités et des élus qui souhaitent des échanges techniques et juridiques, et le partage des bonnes pratiques. Chaque contexte, chaque expérience est unique, mais les membres de FEP ont en commun les valeurs et l'engagement qui fondent le choix de la gestion publique de l'eau, avec la volonté de progresser en **mutualisant leurs meilleures pratiques et leurs moyens**.



Au **Grand Besançon**, le transfert de compétence eau et assainissement est anticipé avec la constitution, 2 ans avant le transfert, d'un groupe de travail d'élus et d'une cellule avec 2 agents dédiés. L'organisation de la nouvelle régie - qui regroupera l'ensemble des régies existantes -, avec une attention particulière portée sur les agents concernés, constitue l'un des sujets majeurs.

[[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)]

Le conseil municipal de **Digne-les-Bains** ayant délibéré pour un retour en régie en juillet 2008, la ville a recruté un directeur pour sa future régie. Il a organisé le transfert et le recrutement des personnels, l'achat des matériels et services, et la préparation des locaux d'accueil et technique. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la régie des eaux est opérationnelle et œuvre pour la qualité et la continuité du service, dans le respect et l'équité des usagers.

[[www.dignelesbains.fr](http://www.dignelesbains.fr)]